

## Compte rendu de la séance du 7 septembre 2020 à 20 H 00

**PRESENTS** : DONGUY Brigitte - FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - SOULARD Anne – VIEUDRIN Pascal – BEAUDET Florence - DALLY Florian – BOUDET Valérie – Malfart Frédéric - TOURNAYRE Olivier – VUILLOT Barbara – JACQUOT Sabrina - DELORME Bertrand – LEGOUGE Françoise – MAITRE Fabrice

**ABSENTS EXCUSES** : FALAISE Jean-Jacques – CHAUVEAU Emmanuelle –

**Date de la convocation** : 31 août 2020

**Secrétaire de séance** : Olivier TOURNAYRE

### **PROGRAMME de VOIRIE 2020 :**

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour les travaux de voirie 2020 par le biais d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Les travaux consistant en :

1. Route de Chateaufieux – construction de rive d'accotement en béton structuré (50 ml)
2. Route de Rignat - Gravelles le Bas - Création d'une grille et reprise accotement
3. Impasse des Bollets - Gravelles le Bas - Réfection voirie en Bicouches et création cunette vers propriété ANDRIEUX
4. Passage du Poulard - Gravelles le Bas - Réfection voirie en Bicouches
5. Chemin de la Croix de la dent - Gravelles le Bas - Réfection accotement en Bicouches contre propriété GARIVIER
6. Chemin des Bésauts - Gravelles le Haut - Purges et réfection voirie en Bicouches
7. Chemin de la Tour - Gravelles le Haut - Réfection voirie en Bicouches
8. Chemin sur la ville - Gravelles le Haut - Réfection voirie en Bicouches
9. Chiloup/Le Pied de la Côte - Déflachages en enrobés

Trois entreprises ont répondu et fait une offre.

Une analyse a été faite conformément au règlement de consultation à savoir :

#### **Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

#### **Garanties et capacités techniques et financières Capacités professionnelles**

Les critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante (**voir annexe I**) :

Libellé	%
1-Prix des prestations	60
2-Valeur technique	40

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, les indications portées en lettres sur le Bordereau des Prix du C.C.T.P. prévaudront sur toute autre indication de l'offre, et il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète (au niveau des pièces de l'offre) sera immédiatement écartée : elle sera déclarée non conforme sans être examinée.

Le montant estimatif des travaux H.T. était de 48 075,50 €.

Après analyse des propositions, le tableau de classement des offres se présente ainsi :

**Tableau de classement des offres selon les critères du règlement de consultation**

N° pli	ENTREPRISES	MONTANTS A L'OUVERTURE	MONTANTS VERIFIES H.T.	NOTE FINANCIERE	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTALE	Classement proposé	PROPOSITION
1	SOCATRA/FALAISE	38 196,40	38 196,40	4,57	3,80	8,17	3	recevable
2	COLAS	36 196,00	36 196,00	5,09	4,00	9,09	2	recevable
3	EUROVIA	33 329,56	33 329,56	6,00	4,00	10,00	1	recevable

La commission travaux/voirie propose de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 33 329,56 € H.T. soit 39 995,47 € T.T.C..

Le problème de sécurité est abordé suite à un accident survenu le 15 août à Soblay au carrefour de la route de Chateaufieux et de la route de Soblay. Il est demandé qu'un panneau soit installé. Madame le maire informe le conseil municipal qu'une réflexion globale sur la sécurité sera à faire sur la portion de route allant du Monument aux Morts jusqu'à la route de Chateaufieux (traversées de Confranchette le Bas et Soblay).

Fabrice MAITRE soulève le problème de sécurité à l'arrêt de bus de Gravelles. Il sera demandé à Jean-Jacques FALAISE de reprendre contact avec les différentes instances concernées pour une étude sur site. Les bus concernés sont ceux de l'école primaire (RDTA), du collège de Pont d'Ain et du lycée d'Ambérieu en Bugey (PHILIBERT).

**COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du BASSIN de BOURG EN BRESSE : Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) désignation du représentant de la commune au sein de cette commission**

Afin d'améliorer la gestion d'une politique publique, la CA3B et ses communes membres peuvent décider à quel niveau elle doit être organisée : communautaire ou communal. A chaque fois qu'une politique publique (compétence) change de niveau de gestion, les dépenses (charges) qu'elle représente sont prises en charge par le nouveau responsable (communes ou CA3B). Cependant, ces charges doivent être intégralement compensées par des ressources. Ainsi, à la fois pour l'ancien et pour le nouveau détenteur de la compétence, le changement n'a pas d'incidence sur l'équilibre de ses finances l'année suivant le transfert.

Pour identifier de la manière la plus collégiale et transparente possible le montant des charges transférées et donc savoir à combien la compensation devra s'élever, la CA3B a institué une commission spéciale, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette création est obligation légale (article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts).

Cette Commission est créée par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est impérativement composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant. Elle est convoquée à chaque transfert de charges et tous les membres ont droit de vote, même si leur commune n'est pas concernée par le transfert.

Une fois la Commission renouvelée par le Conseil communautaire, chaque commune est libre de désigner son représentant.

**CONSIDERANT** que par délibération en date du 27 juillet 2020, le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la création et la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées. La composition est fixée à un représentant et un suppléant par commune membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT.

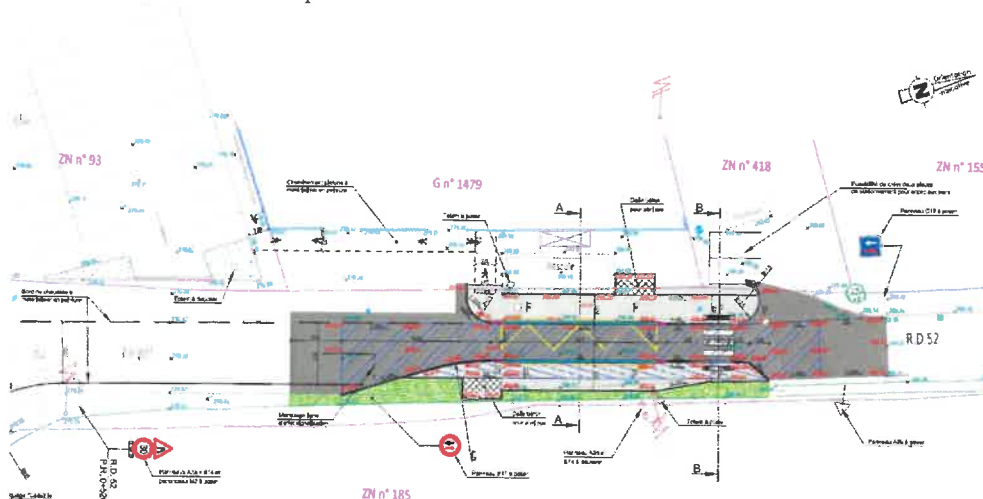
A cet effet, il est proposé que Christian FONTAINE en qualité de titulaire et Brigitte DONGUY en qualité de suppléant, représentent la commune de SAINT MARTIN DU MONT au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

**SCHEMA d'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE pour les TRANSPORTS en COMMUN de l'AIN : arrêt de cars « Farget » sur RD 52 convention précisant les engagements respectifs de la commune et du Conseil Départemental**

Madame le maire informe le conseil municipal que l'arrêt de cars du Farget sur la RD 52 a été défini prioritaire dans le schéma d'accessibilité programmée (Sd'Ap) pour les transports en commun de l'Ain. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est en charge de la mise en œuvre du Sd'Ap. La réalisation des travaux est assurée par le Département de l'Ain dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Suite à différentes rencontres, avec le service de la Direction Générale Adjointe infrastructures et déplacement « direction des routes » du Conseil Départemental, et Messieurs PERROTIN et FONTAINE, le projet final a été présenté, avec le projet de convention précisant les engagements respectifs de la commune et du Conseil Départemental.





L'aménagement consiste à mettre en accessibilité l'arrêt « Farget » situé en agglomération, il comprend notamment :

- L'aménagement d'un arrêt en ligne commun aux 2 sens, dans une éclus
- La création de deux quais avec la pose de bordures d'une hauteur de 18 cm
- La création d'un passage piéton entre les quais
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées
- La pose de deux abris-voyageurs « Région ».

Montant des travaux estimés à 46 395,85 € H.T. soit 55 675,05 € T.T.C

A charge de la Région : fourniture, pose et maintenance d'un abri-voyageurs (elle en reste propriétaire)

A charge du Département : la réalisation, durant la phase de travaux des quais, de plateformes en béton qui permettront la pose de l'abri-voyageur

A charge de la commune :

- ↳ Veiller à maintenir les sols, le cas échéant la plateforme et les abords de l'abri en bon état de propreté, de sécurité et de qualité pour les usagers. Prendre en charge le nettoyage régulier, la vérification de l'abri-voyageurs et signaler à la Région toute déprédation ou défaut d'entretien de l'abri.
- ↳ Prendre au plus vite les mesures conservatoires en cas de dégradation avérée de l'abri et/ou risque pour l'utilisateur (signalisation/interdiction d'accès) dans l'attente d'une intervention.
- ↳ Signaler immédiatement aux services de la Région toute dégradation avérée de l'abri et/ou risque pour l'utilisateur
- ↳ S'engage à ne rien installer ou laisser installer sur, dans ou aux abords immédiats des abris, tout élément (containers poubelles, panneaux publicitaires...) qui puisse modifier d'une façon quelconque leur structure, empiéter sur l'espace d'attente, réduire l'accessibilité à l'abri, nuire à leur esthétique ou gêner la visibilité sur l'abri ou l'exploitation du caisson sans l'accord préalable de la Région.
- ↳ Bénéficie d'un partage de la diffusion d'informations avec la Région sur l'abri-voyageurs. Les campagnes de communication à caractère commercial sont interdites sur ce mobilier urbain.

La Région est exemptée de tout versement au titre des loyers, droits d'occupation et redevances.

Un procès-verbal contradictoire garantissant la conformité de l'aménagement aux règles de l'art sera signé par l'ensemble des parties concernées.

Au terme des travaux et après signature du procès-verbal contradictoire, l'aménagement sera remis à la Commune de Saint Martin du Mont.

La commune assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de l'aménagement.

A défaut d'entretien qui pourrait porter atteinte à la sécurité publique, à la fluidité normale du trafic, à l'écoulement des eaux de ruissellement en provenance de la chaussée de la RD 52 ou à la pérennité des ouvrages, le Département de l'Ain pourra après mise en demeure, se substituer à la commune et faire exécuter aux frais de celle-ci les travaux nécessaires.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet et de la convention à intervenir, approuve les termes de ladite convention et autorise madame le maire à la signer.

Pascal VIEUDRIN fait part au conseil municipal de la dépose d'enfants par les cars Philibert, au carrefour du Colombier et de la Route Départementale 64<sup>e</sup>, alors que l'arrêt initial doit se faire sur la RD 52.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

Edna TREIBER-FERBER maire-adjoint en charge de la communication fait part au conseil municipal que la commission s'est réunie à plusieurs reprises. Une présentation de la synthèse de travail est donnée.

Questions posées, comment améliorer la communication vers et avec les habitants, comment être plus réactifs en matière de communication au sein de la commune.

Un état des lieux et inventaire des moyens utilisés a été fait.

Les moyens de communication actuels sont le bulletin municipal, la lettre d'info, et le site internet que la commission juge « pas convivial », et les panneaux d'information.

Considérant ces moyens très restreints, compte tenu de la population diversifiée, la commission souhaite mettre en place une politique de communication et propose des améliorations à courts et moyens termes, afin d'amener l'information à la population.

Deux facteurs sont à prendre en compte : la proximité et la fréquence ou la réactivité.

Madame le maire fait remarquer que le bulletin municipal et la lettre d'information sont des supports très attendus par la population.

La commission a regardé ce qui se passe dans les autres communes, elle propose

- d'améliorer le site internet
  - de développer une application téléphonique
- ⇒ Un état des lieux du site internet est présenté, en comparaison avec d'autres sites :
- o manque de photos,
  - o les informations n'arrivent pas à la personne gérant le site ; elle suggère que les associations puissent renseigner les pages sous contrôle d'un modérateur,
  - o bandeau d'accueil statique et froid,
  - o pas de lien vers les réseaux sociaux,

La commission souhaite le rendre plus dynamique : attractivité visuelle, plus d'informations et liens vers les réseaux sociaux.

- ⇒ proposition de développer une application téléphonique
- o application disponible gratuitement pour l'utilisateur, financée par la commune
  - o application envoie l'information à l'utilisateur (information, alerte....)
  - o solution pour toucher un maximum de population
  - o 3 acteurs principaux testés par les membres de la commission : Panneau pocket, Illiwap, Intramuros

Intramuros a été retenue par la commission, en raison de :

- o L'agenda
- o Le fil info
- o L'annuaire
- o La page de signalement onglet pour les associations

Le coût est de 504 € par an T.T.C. avec un engagement de 3 ans.

Proposition d'objectif de lancement :

- o Période de rodage avec les membres du conseil
- o Intervention des associations avec leurs adhérents
- o Lancement par le biais du bulletin municipal.

Pour le site internet, une prospection auprès de société de création de Société/hébergeur.

Christian FONTAINE rappelle que la commune est engagée auprès du prestataire Atelier 111 pour une durée de 5ans. D'autre part, une proposition d'amélioration gratuite du site sera faite dans les jours à venir.

Un accord de principe est donné pour l'essai avec Intramuros, sous réserve de l'étude des termes du contrat.

### TRAVAUX DIVERS

- Patrice PERROTIN maire-adjoint en charge des travaux, informe le conseil municipal de différents dossiers :
  - o préparation aux écoles en vue de la rentrée des classes :
    - Installations de prises, réparation de portes,
    - Changement des barrières du cheminement piétons le long de la route,
    - Reste à faire : aire de jeux à l'école maternelle pour le remplacement des dalles qui se décollent, refaire le sol, coût très élevé, à voir éventuellement pour les vacances de la Toussaint.
  - o fontaines :
    - réparation au Mollard (actuellement ne coule pas car la source est trop basse),
    - problème à Salles, remise en fonction de la fontaine de Gouverneur, mais un tuyau a été cassé par un riverain. La commune fournira le tuyau pour la réparation.
  - o travaux du Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont
    - les travaux de changement de canalisation du réseau d'eau potable vont être réalisés chemin du Crozat ; la réparation de la conduite d'alimentation de la fontaine du Pied de la Côte sera réalisée en même temps pour le compte de la commune.
  - o élagage :
    - problème d'élagage des haies, buis ; des morceaux de bois pointus crèvent les pneus,
    - un courrier a été adressé aux habitants dont les arbres gênaient le passage du camion poubelles.



Christian FONTAINE maire-adjoint en charge des réseaux pose la question de la hauteur des fils à Gravelles notamment pour le passage des camions grumiers, problème de gabarit du camion. Pascal VIEUDRIN et Patrice PERROTIN devront prendre contact avec l'ONF.

Christian FONTAINE informe le conseil municipal de différents dossiers en cours :

- Travaux d'extension du réseau chemin des Fontaines, ce dossier est suivi par le Syndicat d'Electricité et non plus par ENEDIS.
- Transformateur derrière la salle des fêtes : une réunion avec le Syndicat d'Electricité, ENEDIS et l'entreprise en charge des travaux a eu lieu. L'emplacement initialement prévu ne convient pas. De ce fait, le futur transformateur sera implanté à la place de l'actuel.
- Défibrillateur pour le Centre de Première Intervention : il rappelle au conseil municipal que l'actuel défibrillateur doit être remplacé, le choix proposé par le chef de corps est un défibrillateur semi-automatique AED 3 BL ZOLL, deux devis ont été présentés :
  - 4 minutes pour 1 vie : 2 195,00 € H.T. soit 2 634,00 € T.T.C.
  - DUMONT Sécurité : 2 090,90 € H.T. soit 2 509,08 € T.T.C.

Il est proposé de retenir la Société DUMONT.

- Fibre :

Une réunion en vue du lancement des études d'implantation doit être programmée, une proposition de dates sera donnée aux élus concernés à savoir Françoise LEGOUGE et Pascal VIEUDRIN.

## URBANISME

- Dossiers d'urbanisme depuis le 3 juillet 2020

Bertrand DELORME, conseiller municipal délégué à l'urbanisme présente les différents dossiers déposés en mairie

### **Dossiers d'urbanisme pour la période du 03/07/2020 au 02/09/2020**

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
<b>Déclaration préalable</b>						
DP	ISOWATT	20 allée Saint Fabien	Installation de panneaux photovoltaïques	28/07/2020	Favorable	
DP	GAYTE Thierry	630 chemin de Pommier	Modification de façade - pose d'une porte de garage sectionnelle	14/08/2020	Favorable	
DP	LIENARD Virginie	70 chemin de la Buclaine	Création d'ouvertures et changement des menuiseries existante			en cours d'instruction
DP	BOUVARD Pierre	345 chemin du Crozat	Division en vue de construire	25/08/2020	Favorable	
DP	LACOUR Mickaël	705 chemin du Multy	Pose de panneaux bois hauteur 1m80	03/09/2020	Tacite	
DP	BENECH Laurent	95 montée de la Machroume	Remplacement de la haie par une clôture en lame de bois, hauteur 1m80	03/09/2020	Tacite	
DP	PICARD Jacques	505 route du Pied de la Côte	Extension de la véranda existante 6 m²			en cours d'instruction
DP	MASCIA Enzo	50 chemin Chez l'André	Remplacement des menuiseries. création d'ouvertures et ravalement de la façade			en cours d'instruction
DP	BASSET Thierry	25 passage de la Combe	Création de 3 fenêtres de toit			en cours d'instruction
DP	JOURDAIN Michel	175 impasse Belle Vue	Réfection de la toiture			en cours d'instruction
DP	GAUDET Ghislain	1540 route de salles	Installation d'un saison climatisation sur façades nord			en cours d'instruction
DP	CURNILLON Olivier	45 chemin de la Petite Montagne	Installation d'une pergola bioclimatique			en cours d'instruction
DP	ANTON Alain	110 chemin des Gonettes	Pose d'un portail			en cours d'instruction
DP	GALLERAND Cyril et Sophie	80 allée du Clos du Revermont	Extension de 39 m². Construction d'une piscine. Edification d'un mur de clôture			en cours d'instruction
DP	BERGER Martial	250 chemin de Raz Tenevin	Pose d'un portail			en cours d'instruction
<b>Permis de construire</b>						
PC	SAPET Steve	30 chemin du Rion	Construction d'une maison			en cours d'instruction
PC	ABRAHAMIAN Georges	Route du Pied de la Côte	Construction d'une maison			en cours d'instruction
PC	MAHUAS Amandine	360 route du Farget	Réhabilitation d'une grange			en cours d'instruction
PC	VERRON Cédric et Amélie	300 chemin de la Tour	Construction d'un garage			en cours d'instruction
PC	CHAMP Dominique et Yamina	460 chemin Sous Coulis	Construction d'un abri ouvert de 55.58m²			en cours d'instruction

Certificat d'Urbanisme : Cua (Informatif) Cub (Opérationnel)						
CUa	Maitre BAILLY-JACQUEMET Emilie	120 Route de la Chapelle	Succession GUYON Jean-Yves	27/07/2020	informatif	
CUB	BUY Gilbert et Renée	360 Route de Salles	Projet construction de maison			en cours d'instruction
CUa	Maitre BAILLY-JACQUEMET Emilie	Route du Pied de la Côte	Vente CORDIER Patricia / ABRAHAMIAN Georges et Naira			en cours d'instruction
CUa	Maitre BAILLY-JACQUEMET Emilie	70 chemin de la Buclaine	Vente DESMARIS / LIENARD			en cours d'instruction
CUa	Maitre MANIGAND Thierry	Le réservoir	Vente Commune / THAZET - CENDRE			en cours d'instruction
CUa	SCP BOUVARD Pierre	Le Farget	Vente GRANGER / MILAN			en cours d'instruction
CUa	SCP BOUVARD Pierre	Le Farget	Vente PAGE / MILAN			en cours d'instruction
CUa	Maitre GELOS Vanessa	25 passage de la Combe	Vente BASSET / GADIREL			en cours d'instruction
CUB	LAMBERON Claire	20 passage du Poulsard	Projet de rénovation d'une grange			en cours d'instruction

- Plan Local d'Urbanisme : information sur recours gracieux de la Préfecture

Il est rappelé que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 9 mars 2020. Madame le maire fait part au conseil municipal que par mail du 9 juillet 2020, puis par courrier recommandé, la préfecture a informé la commune dans le cadre de contrôle de légalité, des différents points qu'elle juge non conforme aux prescriptions du SCOT, demandant ainsi le retrait de la délibération approuvant ce document.

Une réunion a eu lieu ce lundi 7 septembre, avec les services de la Direction Départementales des Territoires en charge du contrôle du dossier, du représentant du Schéma de Cohérence Territoriale Bourg Bresse Revermont, du cabinet d'Urbanisme ACT ETUDES/GEONOMIE et de la commission d'urbanisme. Après échanges avec les différents intervenants, il semblerait que le document soit en conformité avec le SCOT. Un courrier sera envoyé en ce sens à Madame la Préfète.

### COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

Différents comptes-rendus de réunions sont donnés :

- Ecole : rentrée scolaire

Cécile CÔTE maire-adjoint en charge des affaires scolaires donne au conseil municipal des informations sur le déroulement de la rentrée scolaire :

- o problème de car les premiers jours, suite au changement de conducteur, les horaires et trajets n'ont pas été respectés. Après différentes interventions auprès du transporteur, tout est en ordre depuis ce lundi,
- o le service de la cantine est assuré normalement,
- o l'accueil des parents en petite section a été possible le 1<sup>er</sup> jour, avec un seul parent,
- o le jour de décharge de la directrice est le mardi
- o madame CHENAVAZ est la nouvelle institutrice de la classe CP-CE1

- assemblée générale du Tennis

Valérie BOUDET donne le compte-rendu de cette réunion : année compliquée avec arrêt des cours pendant le confinement, reprise des cours après le tournoi open qui aura lieu du 11 au 18 septembre, 193 adhérents dont 124 personnes prennent des cours et 14 équipes. Florian VIEUDRIN, président aura une récompense de la Fédération Française de Tennis.

- assemblée générale de l'Association Familiale

Sabrina JACQUOT donne le compte-rendu de cette réunion : bonne trésorerie mais crainte d'avoir moins d'adhérents, allègement dans le fonctionnement de l'association du fait de la fin de la gestion de l'atelier périscolaire et du centre de loisirs. L'association familiale a créé un nouveau site internet.

Madame le maire informe le conseil municipal que le banquet des classes est reporté et que pour l'instant l'invitation au repas du CCAS est maintenu sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

- assemblée générale de l'Ecole de Musique

Bertrand DELORME, élu délégué à l'Ecole de Musique donne le compte-rendu de cette réunion : l'école de musique a fêté ses 20 ans, les inscriptions sont en hausse dont 46 élèves de St Martin, 17 enfants font partis de l'orchestre junior.

Brigitte DONGUY informe le conseil municipal du protocole sanitaire mise en place pour l'ouverture des salles communes. Ce document a été transmis à chaque association :

- o respect des gestes barrières
- o instauration d'un sens de circulation
- o tenue d'un registre de présence
- o changement de chaussures
- o amener son propre matériel
- o désinfection
- o nomination d'un référent sanitaire par activité

L'Harmonie pourra utiliser la salle de musique pour des répétitions par pupitre avec maximum 15 personnes. Une répétition générale pourra avoir lieu le vendredi soir, lorsque la salle des fêtes sera disponible.

- Bibliothèque

Françoise LEGOUGE conseillère municipale et membre de l'association Lires et Délires fait part au conseil municipal que compte tenu des prescriptions sanitaires l'ouverture de la bibliothèque est maintenue pour l'instant au samedi matin.

### QUESTIONS DIVERSES

- tarifs gîte communal 2021

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs du gîte communal 2021.

Les tarifs actuels sont de 17 € la nuité et 360 € la semaine.

Il est proposé pour 2021, 19 € la nuité et 390 € la semaine. Après en avoir délibéré, le conseil municipal après vote à main levée 9 pour le maintien des tarifs et 8 contre, décide le maintien des tarifs pour l'année 2021.

- association familiale

Madame le maire informe le conseil municipal du reversement de la somme de 598 € 43 de l'Association Familiale dans le cadre de la fin de gestion de l'atelier périscolaire.

- ENEDIS coupure d'électricité

Le 7 octobre au hameau de Salles une coupure de courant sera faite par ENEDIS pour l'élagage d'arbres.

- ENEDIS

Madame le maire rappelle au conseil municipal la réunion du jeudi 10 septembre avec Mme TOUZAC, d'ENEDIS interlocutrice territoriale.

- Déchèterie

Madame le maire fait part au conseil municipal des problèmes rencontrés à la déchèterie : nettoyage, dépôt d'encombrants vers les colonnes de tri.

- Ordures ménagères

Le calendrier de ramassage des ordures ménagères sera distribué.

- Source de la Chapelle

Madame le maire informe le conseil municipal du courrier transmis à la Préfecture par Messieurs DALLY et FRUCTUS, signés par les habitants des hameaux de la Chapelle et du Mollard demandant à Madame la Préfète d'intervenir au plus vite pour retirer l'autorisation d'urbanisme délivrée pour la construction d'une piscine, sur la parcelle appartenant à Madame H.. Au motif, que la future construction se situera au niveau de l'alimentation de captage d'eau de la source qui alimente les fontaines de la Chapelle, du Mollard et du Multy et provoquera l'arrêt ou une diminution importante de l'alimentation du captage.

- Conseil Départemental

Madame le maire donne connaissance au conseil municipal du courrier du conseil départemental informant les communes que les demandes de subventions doivent être faites avant le 15 octobre 2020 pour l'année 2021.

- Chiens à Gravelles

La question est posée suite au problème d'aboiement des chiens à Gravelles. Un rappel de la réglementation sera fait.

- Arrêt de car à la Chapelle

L'implantation de l'arrêt de car au hameau de la Chapelle pose problème, en effet il est implanté sur du terrain privé, et aucune convention n'est intervenue.

- Futures assemblées générales

Le samedi 12 septembre auront lieu 3 assemblées générales : La Gâche, l'Harmonie et l'Entente Sportive Revermontoise, assisteront respectivement Frédéric MALFART, Françoise LEGOUGE et Brigitte DONGUY.

Le Maire  
Brigitte DONGUY

